

Département
de la CÔTE-D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
14 mars 2024

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMÉRATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 27 MARS 2024 – 18H
14 RUE PHILIPPE TRINQUET À BEAUNE**

PRÉSENTS :

PRÉSIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Céline DANCER, Philippe JACQUELIN, Sébastien LAURENT, Pascal MALAQUIN, Jean MAREY, Rémy MORIN, Didier SAINT-EVE, Denis THOMAS, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Olivier BAYLE, Gilles CARRÉ, Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Hubert POULLOT, Dominique VERET.

EXCUSÉS :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Sandrine ARRAULT, Céline DANCER, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Jean-Pascal MONIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Alain SUGUENOT, Guy VADROT.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY, Pascal BORTOT, Christophe LUCAND, Jacques MERRA, Philippe RUPIN.

POUVOIRS :

- Céline DANCER a donné pouvoir à Pascal MALAQUIN
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE
- Pascal BORTOT a donné pouvoir à Alain CARTRON
- Christophe LUCAND a donné pouvoir à Hubert POULLOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL

C/24/08 – AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU SRADDET – MODIFICATION DE LA TVB

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne – Franche-Comté a été approuvé le 16 septembre 2020.

Ce document se compose :

- D'un diagnostic,
- D'un rapport d'objectifs,
- D'un fascicule de règles,
- D'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Le SRADDET s'organise autour de 3 axes :

- ⇒ Accompagner les transitions,
- ⇒ Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région,
- ⇒ Construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur.

Il décline ces grandes orientations en 33 objectifs à atteindre d'ici 2050 et 40 règles.

L'article L.4251 - 3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le SCoT doit :

- Prendre en compte les objectifs du SRADDET
- Être compatible avec ses règles.

Par jugement du 12 janvier 2023, le tribunal administratif de Dijon a décidé son annulation, en raison d'imprécisions concernant le volet « préservation et restauration de la biodiversité ». La Région Bourgogne-Franche-Comté a donc approfondi le volet Trame Verte et Bleue (TVB) du document, qui a été arrêté par délibération du Conseil régional dans sa séance des 14 et 15 décembre 2023.

Le syndicat mixte du SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin a été sollicité le 16 février 2024 afin d'émettre un avis sur ce projet de SRADDET modifié sur le volet TVB.

Dans l'ensemble, la carte de la TVB du SRADDET apparaît cohérente avec celle du SCoT.

Dans le détail, quelques observations et remarques sont à formuler :

- La carte de synthèse apparaît incomplète. Le sud du territoire du SCoT (au sud de la commune de Ladoix-Serrigny) n'y figure pas,
- L'annexe 5a ne contient pas les sous-chapitres 2.2.1 à 2.2.5, pourtant indiqués dans le sommaire,
- La carte des **Cours d'eau** indique que de nombreux obstacles à l'écoulement sont présents sur les cours d'eau de notre territoire. Ils correspondent le plus souvent au franchissement d'infrastructures (routes et voies ferrées). La libre circulation de l'eau et des poissons est permise par des ponts. Ainsi, ce ne sont pas des obstacles et il convient de corriger ce point.
- La carte des **Milieux boisés** identifie des espaces viticoles, dont une partie de la côte classée, et du tissu urbain (Nuits-Saint-Georges ou Gevrey-Chambertin par exemple) en corridors écologiques (boisés). Cela est à corriger et mérite une explication pour la partie viticole, il est difficile de considérer les vignes comme un milieu « boisé ».
Sur cette même carte, des cours d'eau naturels apparaissent en tant que « canal ».
- La carte des **Milieux humides** intègre parfois une part importante du tissu urbain en corridor écologique, mais avec des périmètres trop élargis et quelques incohérences : le stade de Rugby et le nouveau lotissement communal à Nuits-Saint-Georges sont ainsi en corridor « humide », tout comme une partie des quartiers Est de la ville de Beaune, le long de la Bouzaise, et la zone d'activités communautaire du Pré Fleury à Chassagne-Montrachet, pourtant déjà aménagée. Il faut donc se rapprocher des services des intercommunalités pour mettre à jour et ajuster cette carte.
Sur cette même carte, des cours d'eau naturels apparaissent en tant que « canal ».
Il semble, à l'inverse, que l'Etang de Champ Jarley à Corberon ne soit pas représenté sur la carte alors qu'il constitue un réservoir écologique.
- La carte des **Milieux ouverts secs** ne figure pas toutes les vignes de notre territoire (entre Gevrey-Chambertin et Morey-Saint-Denis par exemple) en tant que corridor écologique. Est-ce un choix ?
- La carte des **Milieux souterrains** est une information intéressante, mais concerne là encore une large part du tissu urbain dans certaines villes (Beaune ou Nuits-Saint-Georges par exemple). Des réservoirs de biodiversité sont parfois localisés dans les villes, il est difficile de comprendre ce qui a conduit à ces indentifications et les dispositions attendues. Le projet de SRADDET est donc à clarifier sur ce point. La traduction de cette donnée dans le SCoT, puis dans les documents d'urbanisme locaux, semble difficile.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis FAVORABLE sur le projet de modification n°2 du SRADDET de la Région Bourgogne-Franche-Comté sous réserve de la prise en compte des remarques ci-dessus, notamment la correction des cartographies cours d'eau, milieux boisés et milieux humides.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,

PIERRE BOLZE,
Président du Syndicat

